



Mémoire conjoint
**de la Chambre de commerce de l'Est de Montréal et
la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada**

déposé à
l'Office de consultation publique de Montréal

pour la
**Consultation publique sur le programme particulier
d'urbanisme Assomption Nord**

9 mars 2017

Dans le cadre de la Consultation sur le programme particulier d'urbanisme Assomption Nord, la Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada désirent faire part à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) de leurs commentaires et attirer l'attention des commissaires sur des éléments qu'ils jugent importants.

1. Présentation des organisations signataires

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal

La Chambre de commerce de l'Est de Montréal (CCEM) a pour mission de défendre et de promouvoir les intérêts socioéconomiques de ses 1 200 membres et des 32 000 entreprises situées à l'est du boulevard St-Laurent. Couvrant un territoire composé de 850 000 habitants et de 400 000 emplois, la Chambre représente un milieu économique diversifié disposant d'opportunités de croissance importantes.

Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada

Rafraîchissements Coca-Cola Canada agit à titre d'embouteilleur pour Coca-Cola au Canada. Notre centre de distribution de Montréal, où travaillent plus de 500 employés, se trouve depuis plus de 50 ans sur le boulevard de l'Assomption (à partir des années 1960).

Au Canada, Coca-Cola est représentée par Rafraîchissements Coca-Cola Canada et Coca-Cola Limitée. Coca-Cola est présente dans les dix provinces, employant 6 200 personnes dans plus de 50 établissements, dont six établissements de production. Nous offrons une vaste gamme de boissons, dont bon nombre sont offertes en version à teneur faible ou nulle en calories. Ces boissons englobent des boissons pétillantes, des eaux non pétillantes, des jus et des boissons fruitées, des boissons

isotoniques, des boissons énergisantes et des thés prêts à boire. Nous sommes fiers d'offrir certaines des marques les plus populaires au Canada, dont Coca-Cola^{MD}, Coke Diète^{MD}, Coca-Cola^{MD} zéro sucre, Coca Cola Life^{MC}, Sprite^{MD}, Fanta^{MD}, NESTEA^{MD}, Gold Peak^{MC}, POWERADE^{MD}, Minute Maid^{MD}, DASANI^{MD}, smartwater^{MD} et vitaminwater^{MD}.

2. Exposé des enjeux et recommandations

La CCEM et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada désirent apporter leur soutien au projet de réaménagement du quartier Assomption Nord. En effet, nous sommes d'avis que le projet proposé permettra de densifier le secteur, de revitaliser des terrains vacants ou sous-utilisés, de diversifier l'offre commerciale, tout en stimulant le développement économique.

Au cours des dernières années, cette zone d'emploi a subi d'importantes modifications et une mise à jour de ses usages est opportune. Bien que nous considérons le projet bénéfique pour revitaliser le secteur, particulièrement le nord du quartier, nous émettons des réserves quant au respect de l'un des principes devant être considéré dans le cadre de l'élaboration de ce projet soit, celui visant à « Assurer une transition entre les secteurs et une bonne cohabitation des usages »¹.

Protection du pôle d'emplois

Bien que nous considérons le projet bénéfique pour revitaliser le secteur nord de ce quartier, nous désirons émettre des réserves sur des éléments qui pourraient avoir un impact négatif sur cette zone d'emplois.

¹ Ville de Montréal. *Programme particulier d'urbanisme – Projet*. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P84/3.1_ppu_assomption_nord_26_octobre_2016.pdf (page consultée le 3 mars 2017). page 25.

Tel que mentionné dans le document « Programme particulier d'urbanisme – Projet » de la Ville de Montréal², ce quartier a fait face à plusieurs défis au cours des dernières années, ce qui a changé la nature de l'activité économique de cette zone et a conduit les entreprises à s'adapter. Encore à ce jour, avec près de 5 000 emplois³, le secteur L'Assomption Nord est important pour l'économie montréalaise. Il est donc important que les modifications au plan d'urbanisme tiennent compte de la réalité industrielle de ce secteur, qu'elles cherchent à protéger les emplois qui s'y trouvent et qu'elles envoient un message positif à la communauté d'affaires qui y est déjà établie.

Considérant que plusieurs entreprises ont l'intention de demeurer dans ce secteur et que certaines de ces entreprises ont des activités qui génèrent du camionnage et du bruit à différentes heures du jour et de la nuit, la CCEM et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada croient qu'un effort additionnel doit être fait afin de s'assurer que la future cohabitation soit harmonieuse.

À cet effet, nous avons d'importantes réserves concernant l'implantation projetée d'une zone résidentielle à l'est du boulevard de L'Assomption entre les rues Pierre-de Coubertin et de Marseille. Ce secteur serait encadré directement sur trois côtés par des entreprises qui ont des activités liées au transport et qui opèrent à différents moments de la journée et de la nuit : Coca-Cola, Expertech et Agropur, division Natrel. À elles seules, ces trois entreprises représentent près de 800 emplois⁴.

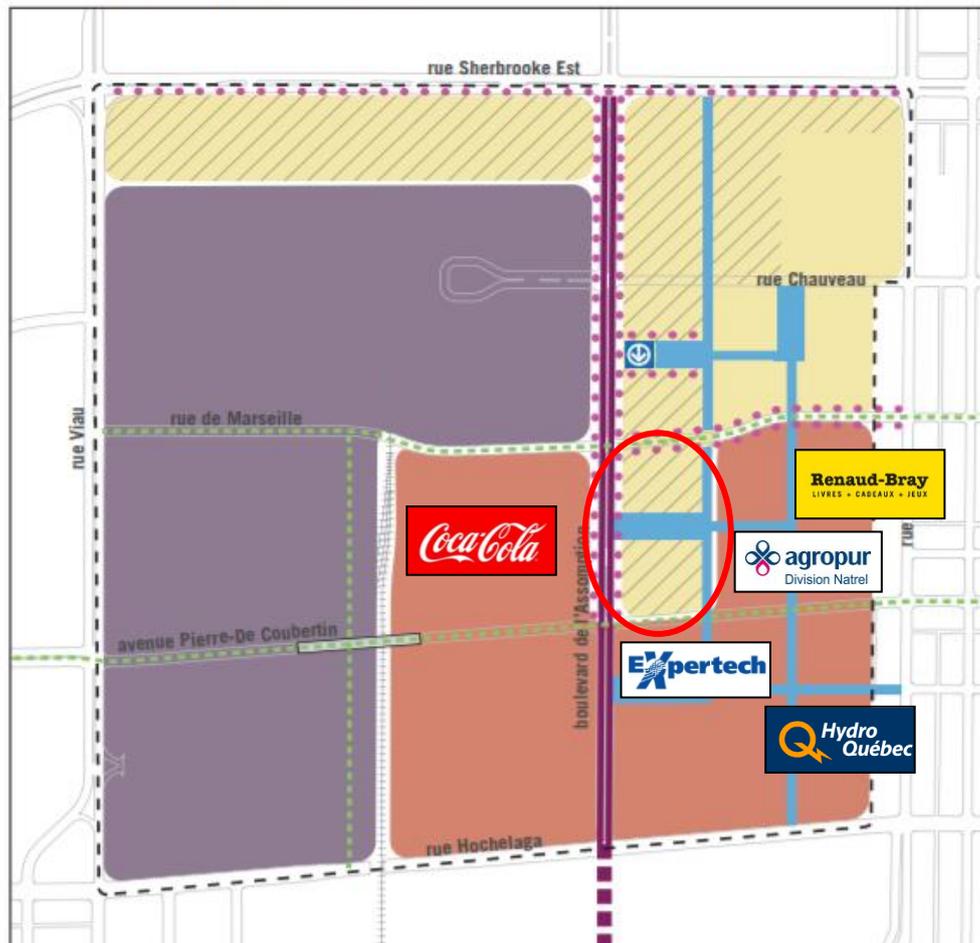
² Idem. page 12.

³ Idem. page 16.

⁴ Coca-Cola Canada (500 emplois), Expertech (200 emplois) et Agropur, division Natrel (100 emplois).

Un peu plus loin, deux autres organisations, Renaud-Bray et Hydro-Québec, génèrent également des activités de camionnage sur les rues Pierre-De Coubertin et Marseille. Ces deux organisations emploient près de 380 personnes⁵.

Carte 5 - Concept d'organisation spatiale



Malgré les différentes possibilités de mitigation de nuisances énumérées par les représentants de la Ville lors de la rencontre d'information du 15 février dernier⁶, nous ne sommes pas rassurés et nous croyons que le voisinage entre les entreprises et les résidents du quartier pourrait devenir conflictuel. Comme la CCEM le constate ailleurs dans les 14 autres parcs industriels du territoire de l'est de Montréal, les problématiques de

⁵ Renaud-Bray (230 emplois) et Hydro-Québec (150 emplois)

⁶ Office de consultation publique de Montréal. Programme particulier d'urbanisme Assomption Nord – Transcription de la séance du 15 février 2017. En ligne. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P84/6.1_ocpm_17_02_15_ppu_lassomption.pdf (page consultée le 3 mars 2017).

voisinage entre les résidents et les entreprises deviennent souvent le fardeau des entreprises, et ce, même si leurs activités respectent les normes en vigueur et que les résidents du secteur choisissent de s'installer en toute connaissance de cause à proximité d'activités industrielles. La Chambre craint qu'à nouveau, les problèmes de voisinage génèrent au fil du temps une pression sur les entreprises afin qu'elles limitent ou cessent leurs activités dans cette zone.

De plus, la mise en place d'une zone résidentielle aux abords d'activités industrielles intensives pourrait être problématique à l'égard de l'orientation 3 du projet « Consolider et diversifier l'économie locale », particulièrement au niveau du « maintien des industries prospères » ainsi que pour l'orientation 4 « Assurer une transition entre les secteurs et une bonne cohabitation des usages »⁷.

Afin d'éviter cette situation, nous croyons que l'aménagement de ce secteur spécifique du PPU doit être revu afin de graduer les usages et implanter une zone tampon entre les zones industrielles et résidentielles.

La CCEM et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada recommandent que :

1. Le PPU L'Assomption soit revu afin de retirer le zonage résidentiel à l'est du boulevard L'Assomption entre la rue Marseille et Pierre-de-Coubertin et de mettre en place un zonage permettant une gradation des usages entre les secteurs résidentiels et industriels.

⁷ Ibid. *Programme particulier d'urbanisme – Projet*. page 25.

Réaménagement des rues et sécurité routière

La sécurité des automobilistes, des cyclistes et des piétons est importante pour la Chambre de commerce et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada. La volonté de rétrécir des rues et d'inclure un réseau cyclable a soulevé plusieurs questions des entreprises du secteur. Bien que nous soyons favorables à l'idée d'inclure des mesures de transport actif dans cette zone, nous rappelons que d'importantes activités de camionnage auront encore lieu dans ce secteur. En lien avec l'orientation 6 du PPU « Développer et sécuriser les parcours piétons et cyclables », nous demandons que le rétrécissement projeté de certaines rues se fasse en considérant les rayons de braquage des camions et qu'un réseau cyclable protégé soit aménagé dans le secteur.

La CCEM et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada recommandent que :

2. Le réaménagement des rues du secteur tienne compte des rayons de braquage des camions de 53 pieds et que l'aménagement des carrefours permette de maximiser la visibilité et la sécurité des cyclistes et des piétons lorsqu'un camion s'engage dans un virage.
3. La sécurité du réseau cyclable du secteur soit maximisée en construisant des pistes cyclables⁸ protégées afin d'éviter la mise de place de bande cyclable⁹ et de chaussées désignées¹⁰.

⁸ Route verte. *Types d'aménagements cyclables*. En ligne. <http://www.routeverte.com/f/Amenagements> (page consultée le 3 mars 2017).

⁹ Idem.

¹⁰ Idem.

Comité de suivi

Comme pour tout projet de réaménagement de cette envergure, plusieurs modifications au plan initial apparaîtront en cours de développement et plusieurs entraves routières temporaires seront mises en place pour effectuer des travaux. Les activités des entreprises du secteur seront probablement affectées et il sera important d'informer les entreprises du territoire afin qu'elles adaptent leurs activités pour éviter une interruption.

La CCEM et la Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada recommandent que :

4. Les autorités municipales mettent en place un comité de suivi du projet L'Assomption Nord avec les entreprises du territoire et la Chambre de commerce de l'Est de Montréal afin d'informer les parties prenantes de la planification du projet, de la réalisation des travaux et de la mise en place d'entraves routières.

3. Conclusion

Nous espérons que ces commentaires contribueront à la mise en œuvre du programme particulier d'urbanisme Assomption Nord. Ce secteur de l'est de Montréal a un grand potentiel de développement et offre plusieurs opportunités, tant résidentielles, commerciales, qu'industrielles. Nous réitérons que ce projet peut être bénéfique pour l'arrondissement et la Ville, mais que certains aménagements doivent être revus afin de garantir une saine cohabitation et la protection des emplois du secteur. Nous demeurons à votre disposition pour plus de renseignements.

4. Signataires



Christine Fréchette
Présidente-directrice générale
Chambre de commerce de l'Est de Montréal



Robert Fleury
Vice-président Est du Canada
Compagnie Rafraîchissements Coca-Cola Canada